

**FR**

**10e réunion, Bruxelles, le 19 décembre 2017**

**DÉCLARATION CONJOINTE**

Contexte: Le comité consultatif mixte (CCM) de la société civile UE-Monténégro figure parmi les instances mises en place dans le cadre de l’accord de stabilisation et d’association conclu entre l’Union européenne et le Monténégro. Il permet aux organisations de la société civile (OSC) des deux parties de suivre les progrès du Monténégro sur la voie de l’adhésion à l’Union européenne et d’adopter des recommandations à l’attention du gouvernement monténégrin et des institutions de l’UE.

Le CCM se compose de douze membres, soit six pour chacune des parties, qui représentent le CESE et la société civile monténégrine. Au cours de ce mandat (2015-2018), le CCM est coprésidé par **Mme Violeta Jelić**, membre du CESE et secrétaire générale de la Chambre croate des métiers et de l’artisanat, et **M. Srđa Keković**, secrétaire général de l’Union des syndicats libres du Monténégro.

Les membres du CCM ont débattu de l’état d’avancement des négociations d’adhésion du Monténégro à l’UE, de la numérisation en tant qu’outil de développement social et économique, de la réforme de l’administration publique, de la situation de la société civile et de l’état du secteur des médias au Monténégro.

# **Négociations sur l’adhésion du Monténégro à l’Union européenne**

## Les membres du CCM invitent à nouveau tous les acteurs politiques au Monténégro à renouer un dialogue constructif. Ils insistent sur l’importance que les partenaires sociaux et d’autres organisations de la société civile (OSC) puissent pleinement participer, dans une démarche constructive, à tous les aspects de l’élaboration des politiques et des négociations d’adhésion à l’UE, notamment la mise en œuvre de tous les processus de réforme, et en particulier s’agissant de l’état de droit. Le CCM insiste sur le fait que la participation des organisations de la société civile aux négociations d’adhésion doit aller au-delà de leur participation formelle aux groupes de travail qui ont été établis.

## Les membres du CCM se félicitent de l’ouverture récente du chapitre 2 (Libre circulation des travailleurs) et du chapitre 3 (Droit d’établissement et libre prestation de services) dans les négociations d’adhésion UE-Monténégro, ainsi que du fait que les «quatre libertés» du marché unique européen font désormais l’objet de négociations. Cela porte le nombre de chapitres ouverts à trente, dont trois provisoirement clos. Les membres du CCM encouragent le gouvernement du Monténégro, ainsi que les institutions européennes, à redoubler d’efforts en vue de respecter tous les critères fixés pour la clôture des chapitres.

## Le CCM se réjouit des récents signes positifs émis par les institutions de l’UE quant au fait que la politique d’élargissement sera au centre de l’attention de l’UE dans les années à venir. Il attend avec intérêt la stratégie d’élargissement actualisée annoncée par la Commission pour le début du mois de février 2018 et demande instamment aux institutions de l’Union de reconnaître que le Monténégro est le chef de file s’agissant des négociations d’adhésion à l’UE.

## Les membres du CCM notent avec satisfaction que la croissance économique dans le pays semble s’accélérer, tandis que le niveau du chômage diminue. Ils expriment l’espoir que le gouvernement réussira à maintenir la stabilité du déficit budgétaire et de la dette publique, en dépit des pressions résultant des coûts de travaux en cours sur les autoroutes.

## Les membres du CCM invitent à nouveau le gouvernement du Monténégro à reconnaître leur instance comme un élément important dans le processus de négociation, et à s’employer à en accroître la visibilité. Ils invitent le gouvernement monténégrin à poursuivre la bonne pratique consistant à élaborer des rapports de suivi sur les recommandations figurant dans les déclarations conjointes du CCM.

# **La numérisation en tant qu’outil de développement social et économique**

## Le CCM appelle les autorités monténégrines à intensifier leurs efforts visant à assurer une mise en œuvre effective et systématique de la législation sur la numérisation. En particulier, la numérisation doit être intégrée et faire l’objet d’un suivi dans le domaine de la construction et de l’entretien d’infrastructures critiques (telles que l’énergie et les transports) et la fourniture de services d’intérêt général (administration et santé en ligne, par exemple).

## Les membres du CCM soulignent que l’accès à l’internet est désormais un droit fondamental de chaque citoyen, et qu’afin de fournir des services universels de qualité, les gouvernements doivent s’efforcer de parvenir à une couverture complète de leur territoire par l’internet à haut débit. Dans ce contexte, le CCM recommande l’extension de l’initiative WiFi4EU au Monténégro afin de fournir une connexion internet à haut débit gratuite dans des zones périphériques du pays. Il exhorte les institutions de l’UE à dégager des fonds pour la construction et la modernisation des infrastructures numériques au Monténégro, non seulement par le biais de l’instrument d’aide de préadhésion (IAP), mais aussi en explorant la possibilité d’intégrer le Monténégro dans d’autres programmes et initiatives de l’UE concernant le passage au numérique.

## Le CCM encourage le Monténégro à poursuivre la coopération régionale avec ses voisins, en conformité avec le processus de Berlin et le plan d’action pluriannuel du groupe des six des Balkans occidentaux, dont un des quatre piliers couvre l’intégration numérique (qui englobe des aspects tels que la connectivité numérique, les compétences numériques, la cybersécurité et le passage au numérique des entreprises). Les membres du CCM se félicitent que le gouvernement monténégrin se soit porté volontaire pour présider le groupe de travail sur la cybersécurité dans la perspective de la réunion ministérielle de Skopje sur l’économie numérique. Ils estiment en effet qu’il s’agit là d’un domaine d’une grande importance pour le processus de numérisation et dans lequel beaucoup d’efforts doivent être accomplis afin d’en préserver la sécurité.

## Le CCM insiste sur le fait que les citoyens sont le véritable moteur du développement numérique et il recommande, afin de pouvoir pleinement exploiter le potentiel de la numérisation comme outil de croissance économique et de développement social, que le gouvernement monténégrin intensifie ses efforts dans le domaine de l’éducation et de la formation numériques. Cela devrait se faire à tous les niveaux et en collaboration directe avec les partenaires sociaux, le but ultime étant de développer et de moderniser les compétences dont les travailleurs doivent disposer. Le CCM souligne qu’une attention particulière doit être portée à la formation spécialisée des enseignants et des cadres.

## Les membres du CCM estiment que le dialogue social sera d’une importance capitale dans le cadre des efforts visant à atténuer les conséquences de la révolution numérique sur l’avenir du monde du travail et des relations de travail, en vue d’élaborer des mesures à moyen et long terme adéquates garantissant une rémunération décente, la qualité de l’emploi, l’équilibre entre vie professionnelle et vie privée et l’accès universel à la sécurité sociale.

## Les membres du CCM font part de leurs préoccupations quant au fait que seul un petit nombre d’entreprises au Monténégro utilisent l’internet et les outils numériques afin d’augmenter leur productivité et de poursuivre leur développement. Ils recommandent que le gouvernement monténégrin soutienne le développement des entreprises qui recourent à de telles pratiques, notamment les start-up dont l’activité principale est l’innovation numérique.

## Le CCM recommande au gouvernement monténégrin et aux institutions de l’Union de trouver un moyen d’aligner le pays le plus rapidement possible sur les initiatives déployées à l’avantage des citoyens, comme par exemple la suppression des tarifs d’itinérance. Les membres du CCM invitent également les pouvoirs publics du Monténégro à accorder une attention toute particulière aux thèmes que sont l’identité numérique, la sécurité des transactions en ligne, l’internet en tant que lieu sûr pour les mineurs, le droit au respect de la vie privée et le droit à l’oubli.

# **Réforme de l’administration publique**

## En ce qui concerne la loi portant modification de la législation sur l’administration publique, le CCM invite les autorités monténégrines à reconsidérer l’adoption de toute disposition qui réduirait notablement la bonne pratique consistant à mener des consultations publiques.

## En ce qui concerne la loi sur les fonctionnaires et les employés de l’État, les membres du CCM invitent le gouvernement monténégrin à adopter les dispositions d’application nécessaires pour garantir la poursuite de la dépolitisation de l’administration publique, en particulier en ce qui concerne le recrutement de nouveau personnel. Ils soulignent que les recrutements opérés au terme d’une procédure de sélection ouverte devraient toujours l’être en fonction de critères objectifs, de même que les évaluations de personnel.

## Le CCM estime que l’inspection administrative devrait suivre des critères non arbitraires lorsqu’elle agit sur la base d’initiatives de citoyens et adopter une méthode transparente pour planifier le contrôle régulier des inspections.

## Le CCM invite le gouvernement monténégrin à permettre le libre accès à l’information pour les citoyens, sans restrictions inutiles afférentes au «secret des affaires» ou au «secret fiscal». Afin d’améliorer l’accès du public à l’information, le Comité suggère aux autorités monténégrines de créer des catalogues de services fournis par chaque organisme public afin de mieux informer les citoyens et de poursuivre la mise en œuvre de politiques de modernisation. Le CCM estime également que toutes les autorités administratives doivent être contraintes de rédiger des rapports annuels sur la mise en œuvre des plans de recrutement.

## Les membres du CCM invitent le gouvernement du Monténégro à établir un registre complet («métaregistre») de tous les registres du secteur public dans le pays, à la fois sur papier et en format électronique, afin de créer une base plus efficace pour l’échange de données figurant dans les documents officiels.

# **La situation des OSC au Monténégro**

## Le CCM se félicite de l’adoption de la loi portant modification de la législation sur les organisations non gouvernementales. Cependant, il souligne une fois encore que le soutien financier aux travaux des OSC prévu dans la décision sur les domaines prioritaires et le montant des crédits ne sont pas suffisants pour couvrir les besoins de ces organisations. Les membres du CCM invitent le gouvernement du Monténégro à renforcer le cadre réglementaire afin de garantir un contrôle approprié de la façon dont ces fonds sont dépensés.

## Le CCM invite à nouveau le gouvernement monténégrin à adopter la décision sur les critères et la procédure d’octroi à des OSC d’espaces et de propriétés appartenant à l’État; cette décision réglementera les modèles de soutien non financier aux organisations de la société civile, à la fois au niveau national et au niveau local.

## Pour la deuxième année consécutive, le CCM invite le gouvernement monténégrin à intensifier ses efforts pour résoudre le blocage et le statu quo actuel en ce qui concerne les travaux du Conseil pour le développement des ONG. Il juge primordial que ledit Conseil soit activement associé à l’élaboration de tous les instruments législatifs ayant une incidence sur les modalités de fonctionnement des OSC.

## Les membres du CCM regrettent que le gouvernement monténégrin ait élaboré la stratégie 2018-2020 pour le développement des ONG sans la participation effective de la société civile aux dernières étapes du processus. Ils demandent au gouvernement monténégrin, compte tenu de l’importance du document, de reprendre les discussions avec les OSC avant que la stratégie ne soit adoptée.

## Le CCM s’inquiète de la multiplication des violations des droits syndicaux au Monténégro. Il invite à nouveau le gouvernement du Monténégro à mettre en œuvre la recommandation du comité de l’OIT sur la liberté d’association en ce qui concerne le licenciement de la présidente du syndicat de l’usine d’aluminium de Podgorica (KAP). Le CCM invite également le gouvernement monténégrin à traiter tous les autres cas récents de discrimination à l’encontre de syndicalistes.

# **Situation du secteur des médias au Monténégro**

## Le CCM prend note du fait que le Monténégro reste à la 106e place (sur 180 pays) du classement mondial 2017 de la liberté de la presse, et que la liberté d’expression, la liberté des médias en particulier, demeure un sujet de vive préoccupation. Le CCM invite une nouvelle fois les autorités compétentes à prendre les mesures qui s’imposent pour créer un environnement sûr pour un journalisme d’investigation professionnel et indépendant, à l’abri des pressions politiques et économiques. Il estime que la publicité à l’aide de fonds publics devrait être réglementée de façon stricte et objective.

## Le CCM invite une nouvelle fois les autorités compétentes à enquêter de manière efficace sur tous les cas en suspens de violence à l’égard de journalistes, en particulier ceux qui risquent d’être prescrits, et à prendre des mesures pour protéger les professionnels des médias et d’autres militants de la société civile de ces types d’agressions.

## Les membres du CCM invitent le gouvernement du Monténégro à mettre en place un cadre juridique qui garantisse l’indépendance des journalistes et des responsables éditoriaux vis-à-vis des gestionnaires, des propriétaires de médias et des annonceurs, qui fournisse une protection contre les comportements contraires à l’éthique et qui réduise la censure et l’autocensure. Ils demandent également aux autorités monténégrines de garantir le plein respect des droits du travail dans le secteur des médias. Le CCM considère que tous les journalistes et responsables éditoriaux, ainsi que les propriétaires de médias, devraient respecter les normes nationales et internationales en vigueur et les codes de conduite du journalisme. Il estime que les médias qui disposent de leurs propres médiateurs devraient rendre moins strictes les exigences dont sont assortis les dépôts de plainte pour violation du code des journalistes et permettre à toutes les parties intéressées d’introduire de telles plaintes.

## Les membres du CCM notent avec préoccupation que les radiodiffuseurs publics se trouvent dans une situation financière difficile et invitent le gouvernement monténégrin à réglementer la viabilité financière de ces médias.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

La prochaine réunion du CCM se tiendra au Monténégro dans le courant du premier semestre de 2018. Le chapitre 19 (politique sociale et emploi) et le chapitre 2 (liberté de circulation des travailleurs) y seront abordés, de même qu’il y sera procédé à un tour d’horizon de la situation de la société civile dans le pays.